

Procès-verbal
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 10/06/2026

Nombre de membres afférent au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Séance du : 10.06.2026

Convocation du : 03.06.2026

Affichage du : 03.06.2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin, à 18h30 le Conseil municipal de VINSOBRES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Olivier ROQUE D'ORBCASTEL, Maire.

Présents : Olivier ROQUE D'ORBCASTEL, Sylvie BOREL, Stéphanie CORNUD, Henry DARVES-COUCAZ, Aurélien AUBERT, Laurence JAUME, Jules FAURE, Stéphanie MANCIP, Dirk VAN DE MEERSCHÉ, Brigitte DALLE-FRATTE, Estelle LIELY, Pierre VASSY, Stéphanie BAYET, Francis BIAGINI

Absents excusés : Amandine POUQUET

Secrétaire de séance : Jules FAURE

Approbation à l'unanimité du PV du 06.05.2026.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION n° 01 -10.06.2026

Déclaration d'intention d'aliéner un bien – parcelle AK n°525

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Clémentine GRAS, notaire à Nyons (Drôme), concernant le bien désigné ci-après appartenant à M. Hugo MARTIN et Mme COLLET Emmanuelle

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AK parcelle n° 525

Située 8 impasse des Rabassiers, 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00 ha 09a 79ca

Prix : 360 000 euros

Acquéreur(s) : INCONNU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

DELIBERATION n° 02- 10.06.2026

Déclaration d'intention d'aliéner un bien – parcelle AO n°624

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Clémentine GRAS, notaire à Nyons (Drôme), concernant le bien désigné ci-après appartenant à M. Mme CHIAPPINO Philippe, CHIAPPINO Anna et CHIAPPINO Ewa.

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AO parcelle n° 624

Située 732 Montée du Moulin, 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00 ha 11a 13ca

Prix : 140 000 euros

Acquéreur(s) : M. Mathieu REYNARD et Mme Tamara LEJEUNE, domiciliés 3 Rue de Mont Serein 26110 VINSOBRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

DELIBERATION n°03-10.06.2026

Adoption du Règlement Interieur du Conseil municipal de Vinsobres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-8.

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement intérieur préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente

AUTORISE le Maire à le signer.

Communications du Maire

Marché hebdomadaire

Un nouveau commerçant rejoindra prochainement le marché du mercredi soir sur la place de la Fontaine. Il proposera des flamenkuches et spécialités alsaciennes.

Climatisation de l'école

Les travaux de climatisation de l'école sont en cours.

La partie maternelle est désormais équipée. Malgré quelques difficultés techniques rencontrées en cours de chantier, l'entreprise prévoit l'achèvement complet des travaux dans les prochains jours.

Projet d'antenne de téléphonie mobile

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande formulée par SFR/BOUYGUES TELECOM visant à améliorer la couverture téléphonique sur certains secteurs de la commune.

Plusieurs emplacements ont été étudiés. Le site actuellement privilégié se situerait à proximité des châteaux d'eau afin de limiter l'impact visuel tout en améliorant la qualité du réseau.

Le dossier n'étant pas encore finalisé, il fera l'objet d'une présentation et d'une décision ultérieure du Conseil municipal.

Vente de la Maison Proal

Monsieur le Maire informe les élus de la mise en vente de la Maison Proal.

Plusieurs agences immobilières ont été sollicitées afin d'estimer et commercialiser le bien. Différents contacts ont également été pris avec des acteurs économiques locaux susceptibles d'être intéressés.

Sécurité des manifestations

Suite à un courrier de la Préfecture, une vigilance renforcée est demandée aux collectivités organisatrices de manifestations publiques.

Une attention particulière devra être portée à la prévention des risques liés aux véhicules béliers. Des dispositifs complémentaires de sécurisation seront mis en œuvre lors des événements organisés sur la commune.

Renfort administratif temporaire

En raison de l'absence prolongée du secrétaire général, la commune envisage le recrutement d'un agent administratif contractuel pour une durée d'environ six mois.

Plusieurs candidatures ont été reçues et une phase d'entretiens sera prochainement engagée.

Situation d'un jeune administré

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a signalé la situation particulièrement difficile d'un jeune de 17 ans actuellement pris en charge de manière solidaire par des habitants de la commune.

Des réflexions sont en cours afin de lui proposer un emploi saisonnier adapté au sein des services communaux, dans le respect de la réglementation applicable aux mineurs.

Questions diverses

Aucune question complémentaire n'est soulevée.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 58.

Le Maire,
Olivier ROQUE D'ORBCASTEL

Le secrétaire de séance,
Jules FAURE



